



NOTRE **EXPERTISE**
VOTRE **RÉUSSITE**

BILAN

**2017
2018**

PLAN D'ACTION

ministériel à l'égard
des personnes handicapées

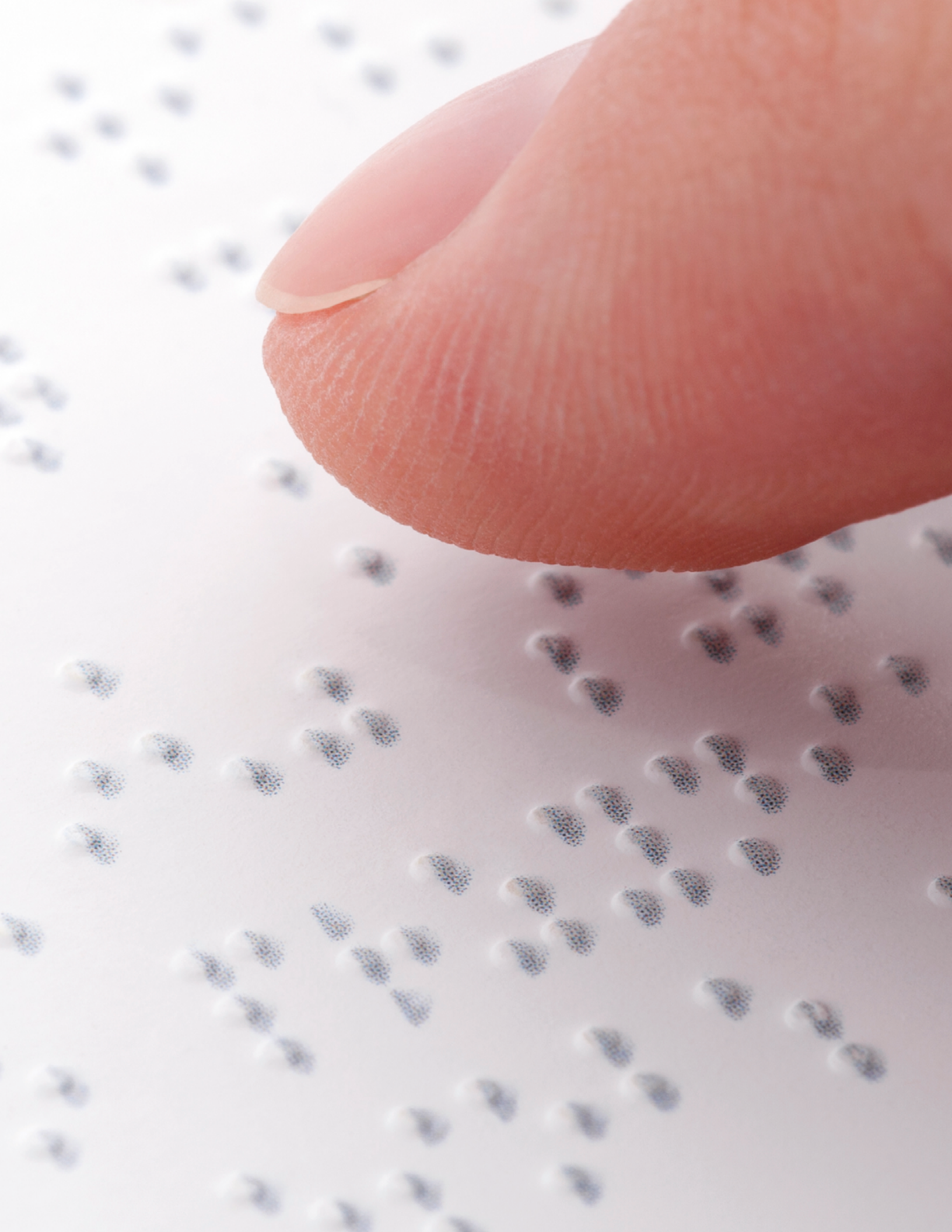
Ministère de l'Économie,
de la Science et de l'Innovation

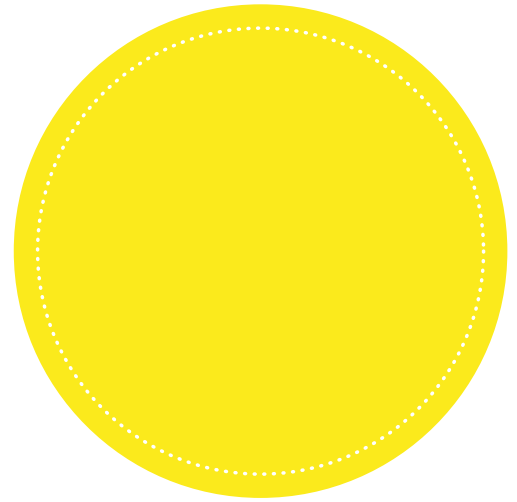




TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	5
1- BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018	7
2- COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES.....	17
3- APPROBATION ET DIFFUSION	19





MISE EN CONTEXTE

En conformité avec l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1), sanctionnée le 17 décembre 2004, chaque ministère a la responsabilité d'adopter un plan d'action et d'en faire le bilan chaque année. Ce plan doit déceler les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures envisagées pour les réduire.

Le présent bilan rend compte des actions réalisées au cours de l'année financière 2017-2018, qui est la deuxième année d'application du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2016-2019.

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation remercie les membres de son personnel qui ont contribué à la réalisation de ce bilan :

- M^{me} Geneviève Bergeron, Secteur des politiques économiques;
- M^{me} Catherine Brassard, Direction des communications;
- M^{me} Liette Fiset, Secteur de la science et de l'innovation;
- M. Denis Gingras, Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire;
- M^{me} Éline Leroux, Secteur du commerce extérieur;
- M^{me} Paolina Rodriguez Sanchez, Direction des ressources humaines;
- M^{me} Karyne Talbot, Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales;
- M^{me} Mariette Trottier, Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs.





BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018

Ce bilan permet de rendre compte des actions réalisées en 2017-2018 pour favoriser la participation sociale et professionnelle des personnes handicapées ainsi que pour réduire les obstacles à leur intégration.

Les mesures prévues dans le plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2016-2019 concernent principalement :

- la poursuite des actions visant à assurer l'accessibilité des produits et des services;
- la continuation des travaux favorisant l'accueil et l'inclusion des personnes handicapées;
- la suite des actions visant à sensibiliser le personnel aux obstacles vécus par les personnes handicapées;
- la contribution à la participation sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Le tableau suivant présente, pour chacune des actions indiquées et selon les indicateurs prévus, les résultats obtenus ou l'état d'avancement des travaux au 31 mars 2018 ainsi que les suites envisagées.

Axe d'intervention 1 Accessibilité des produits et des services				
Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
S'assurer que le site Web du Ministère demeure conforme aux critères d'accessibilité.	Poursuivre les efforts pour répondre adéquatement aux demandes des utilisateurs du site Web du Ministère. Poursuivre l'implantation des normes d'accessibilité du site Web.	Nombre de demandes reçues et qui ont reçu une réponse Nombre de plaintes reçues concernant le site Web Nombre de modifications réalisées pour répondre aux plaintes reçues	Direction des communications	■ Aucune demande n'a été reçue. ■ Aucune plainte n'a été reçue. ■ La grande majorité des informations et des documents publiés par le Ministère sont accessibles.
Fournir sur demande la documentation produite par le Ministère dans une version accessible aux personnes handicapées.	Assurer un service <i>ad hoc</i> aux personnes demandant la conversion de la documentation imprimée produite par le Ministère en version adaptée.	Nombre de demandes reçues concernant la production d'un document adapté Nombre de demandes ayant reçu une réponse	Direction des communications	■ Aucune demande n'a été reçue. ■ Le Ministère a participé à la formation sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées que l'Office des personnes handicapées du Québec a donnée le 7 décembre 2017.

Suites envisagées

Un plan d'action est en cours d'élaboration à la Direction des communications. Il vise à établir un cadre de gouvernance et à implanter une démarche de sensibilisation et de formation du personnel à l'égard de l'accessibilité de l'information (Web, documents, etc.). La mise en œuvre de ce plan se ferait dans l'année financière 2018-2019.

Dans la mesure du possible, le Ministère continuera de diffuser ses publications dans un format accessible. Il continuera également de respecter les standards du Secrétariat du Conseil du trésor sur l'accessibilité du Web.

Axe d'intervention 2 Accueil et inclusion des personnes handicapées				
Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
Volet intégration en emploi				
Favoriser l'embauche de personnes handicapées.	Effectuer une relance annuelle auprès de tous les gestionnaires du Ministère concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Encourager les gestionnaires à embaucher des personnes handicapées. Présenter le PDEIPH aux nouveaux gestionnaires lors de la rencontre d'accueil. Compter au moins 2 % de personnes handicapées dans l'effectif permanent.	Date de la relance annuelle selon les modalités du PDEIPH Nombre et types d'activités de sensibilisation et de promotion du PDEIPH auprès des gestionnaires Taux de représentativité des personnes handicapées au sein du Ministère.	Direction des ressources humaines	■ La mesure a été réalisée. ■ Le 20 octobre 2017, une note a été envoyée à l'ensemble des gestionnaires pour les informer du lancement de l'appel de projets d'emploi pour les personnes handicapées dans le cadre du PDEIPH. ■ Un projet d'emploi a été présenté au Secrétariat du Conseil du trésor. Ce projet a été approuvé le 23 mars 2018. ■ Le PDEIPH est présenté lors des rencontres d'accueil des nouveaux gestionnaires du Ministère. ■ Au 31 mars 2018, le Ministère comptait 680 employés. À la même date, le taux de représentativité des personnes handicapées était de 1,6 % (11 personnes sur 680).
Faire connaître les services offerts aux personnes handicapées.	Informar les nouveaux membres du personnel vivant avec un handicap des services offerts.	Activités d'information réalisées Nombre de personnes ayant reçu de l'information sur les services offerts aux personnes handicapées	Direction des ressources humaines Gestionnaires	La mesure a été réalisée en continu.
Soutenir et outiller les gestionnaires dans l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.	Mettre au point les outils pour soutenir les gestionnaires au moment de l'embauche ou de l'arrivée d'une personne handicapée.	Nombre d'outils créés et mis à jour	Direction des ressources humaines	■ La réalisation de la mesure n'est pas commencée. ■ La mise à jour des outils pour les gestionnaires est prévue à l'été 2018.

Axe d'intervention 2

Accueil et inclusion des personnes handicapées

Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
Volet intégration en emploi				
Informers les services concernés de l'embauche d'une nouvelle personne en situation de handicap.	La Direction des ressources humaines (équipe de la gestion de la main-d'œuvre) transmettra à la coordonnatrice des services aux personnes handicapées l'information relative à l'arrivée d'une personne handicapée au Ministère ainsi qu'à ses besoins particuliers. Celle-ci informera, pour sa part, les autres services et directions concernés (équipe santé des personnes, Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire, Direction des ressources informatiques).	Quantité de noms transmis aux services concernés	Direction des ressources humaines	■ La procédure d'information des services concernés par l'embauche d'une personne handicapée a été mise en place en novembre 2017. ■ Aucun nom n'a été transmis.
S'assurer que les employés présentant un handicap ont accès à des équipements et à des outils de travail adaptés à leurs besoins.	Adapter les outils de travail afin de répondre aux besoins des employés ayant un handicap : ■ Mettre en place un mécanisme d'information facilitant la détermination des besoins particuliers des personnes handicapées dès leur entrée en fonction. ■ Répondre aux demandes d'adaptation ergonomique des postes de travail des personnes handicapées. ■ Mettre en place un mécanisme de gestion permettant de suivre les demandes liées à l'adaptation des outils de travail des personnes ayant un handicap.	Date d'implantation du mécanisme d'information Nombre de demandes d'adaptation ergonomique reçues et traitées Nombre de mesures de soutien fournies Date d'implantation du mécanisme permettant de gérer les demandes d'adaptation des postes	Direction des ressources humaines Direction des ressources informationnelles Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire	■ La mesure a été réalisée. ■ Depuis le 29 novembre 2017, la coordonnatrice des services aux personnes handicapées est responsable de la gestion et du suivi des besoins des personnes handicapées à leur entrée en fonction au Ministère. Elle fait le lien entre la personne et les différents services qui peuvent répondre à ses besoins. ■ Aucune demande d'adaptation ergonomique n'a été reçue de la part d'une personne handicapée. ■ Un mécanisme de gestion des demandes en ergonomie (adaptation des outils et des postes de travail) des personnes handicapées du Ministère a été mis en place en mars 2018.

Suites envisagées

La Direction des ressources humaines s'engage à mettre à jour, à l'été 2018, les outils disponibles pour soutenir les gestionnaires au moment de l'embauche et de l'intégration d'une personne handicapée.

À l'été 2018, une section intranet concernant les services offerts aux personnes handicapées sera créée à l'intention du personnel présentant un handicap.

Le Ministère maintiendra ses efforts pour favoriser l'embauche des personnes handicapées ainsi que pour assurer la disponibilité des outils de travail adaptés à leurs besoins.

Axe d'intervention 2 Accueil et inclusion des personnes handicapées				
Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
Volet accès aux locaux				
Avoir des immeubles facilement accessibles pour les employés et les clients handicapés : rampes d'accès, portes automatiques, stationnements réservés.	S'assurer que les améliorations locatives soumises à la Société québécoise des infrastructures (SQI) sont réalisées selon les échéanciers prévus.	Nombre de problèmes décelés Nombre de problèmes résolus	Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire	■ Aucun problème n'a été décelé. ■ Les installations des différents bureaux du Ministère répondent aux critères d'accessibilité. ■ Les 12 demandes d'amélioration soumises à la SQI concernent la rénovation des salles de conférence du Ministère à Québec, à Montréal et en région ainsi que la rénovation complète des bureaux de Joliette et de Sherbrooke. Ces projets de rénovation répondent aux critères d'accessibilité des espaces publics. ■ Le <i>Guide d'accompagnement sur l'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées – Volet équipements de bureaux</i>, publié par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), a été rendu disponible pour le personnel responsable de l'approvisionnement au Ministère. ■ Le personnel responsable de l'approvisionnement au Ministère a été abonné à la revue <i>Approvisionnement accessible</i> de l'OPHQ.
S'assurer que les ascenseurs installés dans les différents bureaux du Ministère sont faciles d'utilisation pour tous.	S'assurer que les améliorations locatives soumises à la SQI sont réalisées selon les échéanciers prévus.	Nombre de problèmes décelés Nombre de problèmes résolus	Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire	■ Aucun problème n'a été décelé.

Axe d'intervention 2 Accueil et inclusion des personnes handicapées				
Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
Volet accès aux locaux				
Faire connaître les services offerts aux personnes handicapées en situation d'urgence à l'ensemble du personnel.	S'assurer que tous les lieux d'affaires disposent de mesures adéquates en situation d'urgence et adaptées aux besoins des personnes handicapées : ■ Mettre à jour et rendre plus accessible la documentation présentant les mesures d'urgence, notamment les mesures visant les personnes handicapées. ■ Faire mieux connaître les services offerts aux personnes handicapées en cas d'évacuation d'urgence. ■ Former les chefs d'étage désignés afin qu'ils viennent en aide aux personnes handicapées ou à mobilité réduite en cas d'évacuation d'urgence.	Date de diffusion de la documentation sur les mesures d'urgence Date de diffusion de l'information sur les services aux personnes handicapées Moyens de formation des moniteurs et date de diffusion de l'information sur le sujet	Direction des ressources matérielles et de la gestion documentaire	■ La documentation sur les mesures d'urgence est disponible sur l'intranet du Ministère. ■ Une nouvelle a été publiée sur l'intranet du Ministère, le 27 avril 2017, afin d'informer le personnel au sujet des mesures d'évacuation ainsi que des services offerts aux personnes handicapées à cet égard. ■ Une rencontre d'information sur les mesures d'urgence a été offerte aux chefs d'étage de Québec le 7 juin 2017. ■ Des formations sur les mesures d'urgence et d'évacuation ont été offertes au personnel de Montréal du 24 au 31 mai 2017. ■ Le plan d'urgence et d'évacuation prévoit des mesures d'accompagnement pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.
Suites envisagées				
Le Ministère maintiendra ses efforts pour assurer un accès à des locaux qui répondent aux besoins des personnes handicapées.				

Axe d'intervention 3

Sensibilisation du personnel aux obstacles vécus par les personnes handicapées

Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
Poursuivre les actions visant à faire connaître les engagements ministériels à l'égard des personnes handicapées.	Diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site intranet du Ministère. Réaliser des activités de communication visant à faire connaître les engagements et les avancées du Ministère en ce qui concerne le soutien offert aux personnes handicapées.	Date de publication d'une manchette sur l'intranet annonçant l'adoption du Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées, afin de le promouvoir Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées relatives aux engagements du Ministère	Direction des ressources humaines Direction des communications Comité sur l'intégration des personnes handicapées	■ La Direction des ressources humaines a réitéré l'engagement du Ministère concernant la réalisation de son plan d'action à l'égard des personnes handicapées, par la publication d'une nouvelle dans l'intranet à l'occasion de l'édition 2017 de la Semaine québécoise des personnes handicapées.
Poursuivre les actions visant à faire connaître les obstacles à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.	Réaliser des activités de sensibilisation du personnel visant à contribuer à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées relatives aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées	Comité sur l'intégration des personnes handicapées	■ En 2017, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, trois nouvelles ont été diffusées dans l'intranet du Ministère afin de sensibiliser le personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées. ■ En mars 2018, un sondage a été réalisé auprès des personnes handicapées du Ministère. Il visait, entre autres choses, à connaître davantage les obstacles rencontrés par les personnes handicapées ainsi qu'à déterminer les améliorations qui doivent être apportées à l'actuel plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées.

Suites envisagées

Le Ministère continuera ses efforts pour sensibiliser son personnel à la réalité des personnes handicapées et aux obstacles à leur intégration.

Axe d'intervention 4 Contribution à la participation sociale et professionnelle des personnes handicapées				
Objectifs	Actions 2016-2019	Indicateurs	Responsables	Résultats ou état d'avancement 2017-2018
Sensibiliser les employeurs sur le potentiel de la main-d'œuvre en situation de handicap et les informer des différentes mesures offertes aux entreprises pour soutenir l'embauche de cette main-d'œuvre.	Dans le cadre des interventions auprès des employeurs, transmettre des informations sur le potentiel de la main-d'œuvre handicapée et sur les différentes mesures offertes aux entreprises pour soutenir l'embauche de cette main-d'œuvre.	Nombre et types d'activités de sensibilisation réalisées	Secteur des services aux entreprises et des affaires territoriales	■ Le Ministère contribue à la mise à jour de l'information disponible sur le portail Web Entreprises Québec en lien avec l'accueil et l'intégration des personnes handicapées en entreprise. ■ Le Ministère collabore présentement à l'élaboration de la phase II de la stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées pour 2018-2022. ■ Le Ministère participe aux travaux du groupe de travail sur l'accessibilité des commerces aux personnes handicapées, qui est coordonné par l'Office des personnes handicapées du Québec.
Suites envisagées				
Le Ministère maintiendra ses efforts pour sensibiliser les entreprises au potentiel professionnel des personnes handicapées.				





COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Toute question ou tout commentaire peuvent être adressés
à **M^{me} Paolina Rodriguez Sanchez**,
coordonnatrice des services aux personnes handicapées,
par téléphone au **418 691-5698**
ou par courriel à l'adresse ressources.humaines@economie.gouv.qc.ca.





APPROBATION ET DIFFUSION

Le présent plan a été approuvé par les autorités du Ministère le 21 juin 2018. Il sera rendu public en version accessible sur le site Web du Ministère ainsi que sur celui de l'Office des personnes handicapées du Québec.

